

Image not found or type unknown



resiliation bail professionnel

Par **LAVOIE**, le **04/03/2011** à **09:39**

Bonjour,
actuellement dans le délais de préavis de résiliation d'un bail profession liberale(2mois depuis AR lettre recommandé) je me trouve en grande difficultés pour payer les mensualités et le bailleur ne fait aucun effort pur trouver un remplaçant. Bénéficiaire du RSA inscrit au pole emploi ai je la possibilité de reduire légalement le délais de préavis sachant que j'ai versé 2mois de caution ?

merci de vos conseils